



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—

Collégiale Saint-Just

Numéro 190 – Mars 2026 – 1 euro



AUJOURD'HUI, LE MOMENT FAVORABLE

Chers Fidèles,

« C'est aujourd'hui le moment favorable, c'est aujourd'hui le jour du salut » nous avertissait saint Paul (2Cor.,6,2) dans la liturgie du premier dimanche de carême.

Puissions-nous le prendre à la lettre : c'est aujourd'hui qu'il nous faut faire un pas en avant vers le Seigneur, c'est aujourd'hui qu'il nous faut nous tourner résolument vers lui, nous « convertir », c'est aujourd'hui qu'il nous faut accueillir sans réserve la grâce et y conformer notre vie !

Alors : Avons-nous démarré notre carême ? Pris des résolutions concrètes ? Les efforts ne sont pas réservés aux enfants, ou plutôt ils conviennent éminemment aux enfants de Dieu que nous sommes tous !

Si ce n'est pas encore fait, c'est aujourd'hui qu'il faut agir ! Les propositions de résolutions ne manquent pas : parcours *Virtus*, résolutions communautaires, récollections (à partir de 16 ans), pèlerinage nocturne, chemin de croix, accueil des nouveaux, etc. Il est temps de bloquer un certain nombre de rendez-vous sur nos agendas.

Aujourd'hui. Dieu ne nous attend ni hier ni demain : c'est aujourd'hui qu'il nous aime et qu'il veut notre amour concret en retour. Serons-nous aujourd'hui au rendez-vous fixé par le Seigneur ?

abbé Paul GIARD, fssp,
chapelain



Le parcours **Virtus 2026**, c'est une occasion rare et précieuse de vivre un vrai « grand » Carême de sanctification, concret, exigeant et profondément nourrissant autour de 3 axes : **prière, vertu, pénitence**.

Chaque jour, un cadre clair, une pédagogie éprouvée (avec les abbés de Claves et de Carême 40), pour se laisser réellement transformer par Dieu en entrant plus profondément dans la régularité de la prière, et ne pas passer à côté de ce temps de grâce que l'Église nous donne.

Pour bénéficier des grands fruits spirituels de *Virtus*, inscrivez-vous au parcours dès maintenant et formez ou rejoignez (si vous le souhaitez) une de nos fraternités.



Début dimanche 1^{er} février. Inscriptions ouvertes et **gratuites**.



Toutes les infos et **inscriptions** : <https://caremevirtus.fr/>

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

FEVRIER 2026



Mercredi 11 février :

Comme chaque année, depuis 2022, la fraternité Saint Pierre a renouvelé sa consécration à Notre Dame de Lourdes. Cette cérémonie a été préparée par trente jours de prières pour confier à la protection de la Vierge chacun de nos apostolats.

Du 15 au 22 février :

La maison Padre Pio est bien pleine en cette deuxième semaine des vacances scolaires. Neuf séminaristes de première année de la fraternité Saint-Pierre passent le BAFA à Lyon. Ce diplôme leur permettra d'encadrer les colonies de vacances pour enfants cet été.

Mercredi 18 février :

En ce mercredi des cendres, l'Eglise nous invite à la conversion en nous rappelant notre condition humaine : « Tu es poussière et tu retourneras en poussière ». Le carême commence par un jour de jeûne. Un autre jour de jeûne a été demandé par la conférence des évêques de France, le vendredi 20 février pour le respect de la vie, alors que l'Assemblée Nationale s'apprête à voter l'autorisation de l'euthanasie.

Dimanche 22 février :

En ce premier dimanche de carême, nous avons la joie d'accueillir un nouvel abbé à Lyon. L'abbé Matteo Garuzzi, séminariste de 5e année de nationalité italienne passera quelques mois au service de la communauté de saint Just, avant de retourner à Wigratzbad au début du mois de juin.

abbé Donatien VIOT, fssp

LA VIE D'UNION A DIEU

L'avant dernière fois que je vous ai parlé, il y a quelques semaines seulement, nous nous sommes plongés dans le symbolisme des dons faits à Jésus par les rois mages : l'encens qui le désignait comme le vrai Dieu, l'or qui le désignait comme le Roi fort et la myrrhe qui annonçait sa mort.

Nous nous retrouvons maintenant déjà pleinement lancés dans les austérités du carême et en train de vivre d'une manière plus explicite cette mortification qui gisait au pied de la crèche dans le don de la myrrhe.

Parce que la saison nous y invite, prenons le temps de réfléchir sur la pénitence et sur sa finalité.

Saint Thomas d'Aquin nous fait une remarque intéressante dans sa Somme Théologique quand il décrit le Christ et ses vertus. Le docteur angélique nous décrit que le Christ n'a jamais fait de pénitence, et nous pouvons donc nous demander, et nous alors ? Pourquoi devons-nous en faire ? Se vêtir de sac et de cendre, ne serait-ce pas quelque chose qui appartient aux temps pré-évangéliques ?

En effet, cela aurait pu être une manière de comprendre le raisonnement de saint Thomas, mais celui qui le comprendrait de la sorte ferait preuve de « hérésie scholastique », en isolant ces phrases de son article et de l'enseignement de la somme dans son tout. Il en ferait un contre-sens.

Pour le lecteur qui persévère dans l'article de saint Thomas, il devient évident que la raison pour laquelle le Christ ne fait pas pénitence, ce n'est pas que Dieu aurait aboli ces moyens d'union à Lui. La raison est que la pénitence comporte la volonté expresse de satisfaire pour ses péchés. Jésus qui était semblable à nous en tout « sauf quant au péché » est donc incapable de faire pénitence.

Non en raison d'un manque de volonté quelconque mais en raison d'une absence d'objet de pénitence, il n'avait pas commis de péchés pour lesquels il aurait pu avoir contrition et satisfaire avec l'intention de faire pénitence.

Cela n'est pas notre cas. Depuis notre premier père Adam, nous sommes tous nés dans le péché. *In peccatis concepit me mater mea*, dans le péché ma mère m'a conçu, nous dit le psaume 50. Nous avons tous des péchés, petits et grands, pour lesquels nous pouvons offrir nos souffrances au Seigneur en guise de réparation.

Que font ces péchés s'ils ne sont pas réparés ? Ils ralentissent notre élan vers le bon Dieu et ils empêchent la ferveur spirituelle de notre union. Ce sera donc le sujet du présent article qui portera sur la vie ascético-mystique, notre cheminement vers le Seigneur



La finalité de cette entreprise

Selon Aristote la fin est ce pourquoi tout mouvant se meut, elle [la fin] est première dans l'intention bien qu'elle soit dernière dans l'exécution. Il est donc bien de se demander : Quelle est la fin que nous nous proposons ici ? Quelle est le but de nos résolutions de carême ?

La fin, c'est la vie d'union avec le Dieu Trine qui est la raison pour laquelle nous avons été créés et qui seule peut satisfaire parfaitement les besoins de notre nature d'homme dotée d'une âme spirituelle.

Il y a quelques mois nous avons déjà fait l'analyse du plan de la somme théologique. Nous avons vu que saint Thomas voulait nous présenter la création qui sort de son Créateur pour s'achever en retournant vers lui son premier Principe. Nous avons appelé ce mouvement le mouvement de l'*exitus* et du *reditus*.

Ici nous avons également à analyser un mouvement. Il s'agit d'une précision sur le *reditus*, le retour de la créature raisonnable vers son Créateur. Mouvement voulu et soutenu par ce Dieu qu'Aristote a pu nommer l'Acte pur.

En effet, Dieu qui est toujours agissant ne peut être passif et il veut nous communiquer le dynamisme de sa vie intime, nous rendre semblables à Lui. Ce mouvement unique comporte, de notre point de vue, une dualité. Saint Thomas se sert de l'image du calorifique pour nous décrire l'unité de cet acte. Comme la source de chaleur est une, elle opère sur le bois humide deux opérations simultanément. Par cette même chaleur le calorifique chasse du bois son humidité et sa froideur par le même acte qui l'enflamme.

C'est pourquoi ce mouvement unique de la part de Dieu se présente de manière double quant à nous :

Il s'agit d'une première partie qui nous détache de plus en plus de nous-mêmes, de nos aises, de nos points de vue, du règne sur notre cœur. Nous l'appelons l'ascèse.

Cette première partie est jointe à une deuxième qui consiste en l'attachement au bon Dieu, à son point de vue sur les êtres, sa compréhension des choses, à son amour pour ses créatures et la jouissance ultime de cette possession de Dieu, le bien suprême. Nous l'appelons la mystique.

L'ascèse

Depuis l'aube des temps jusqu'à nos jours, les doctes nous ont proposé différentes écoles d'ascétisme, mais si nous gardons toujours la finalité proposée ci-dessus dans le viseur nous pouvons facilement dévoiler la fausseté d'un grand nombre de ces écoles.

Nous nous méfions donc des ascétismes qui nous détachent de nous-même sans nous attacher au bon Dieu. Dans cette lignée nous trouverons des écoles comme le bouddhisme et les spiritualités orientales ainsi que le stoïcisme et d'autres écoles semblables qui en sont l'écho occidental.

Il s'agit des différentes écoles du vide qui promettent faire cesser la souffrance par la suppression du tout. Nous pouvons les assimiler à une tentative de « euthanasie spirituelle » qui prétend supprimer la souffrance en éliminant le souffrant (et non pas la souffrance).

Pourquoi cette tentative est-elle vaine *in fine* ? Parce que la nature a horreur du vide, et si nous nous abandonnons à un vide intérieure total, ce vide ne tardera pas à être rempli d'autre chose. Nous pouvons le comparer à une personne qui fait un régime alimentaire ou qui coupe court avec une addiction. Si elle ne choisit pas de remplir le vide avec quelque chose de positif, un rythme de vie équilibré, une occupation saine, la nature prendra le chemin le plus court pour compenser et la personne se trouvera souvent dans un état pire qu'avant d'avoir commencé la démarche d'ascèse.

Une autre école d'ascétisme qui est en vogue en raison du culte du corps, toujours fleurissant dans nos sociétés depuis l'ère des idéalismes du XIX^{me} siècle, est l'ascèse qui a pour but l'*Ego*, le moi. Cette ascèse tournée vers le *moi* nous fait faire prodiges pour « nous sentir bien dans notre corps » ou pour acquérir « une situation économique confortable » rate également le vrai sens de l'ascèse chrétienne.

Le fait de se lever à 4h du matin pour pouvoir aller courir dans les bois, ou de s'infliger un régime alimentaire qui laisserait les moines de la plus stricte

observance impressionnés, ou de rester au bureau jusqu'à 2h du matin, uniquement pour servir le « moi » alors que la même personne dit ne pas avoir le temps de dire son chapelet quotidien, témoigne d'un déséquilibre quant au but de notre vie qui paraît tellement grotesque qu'il ne mériterait pas d'être explicité davantage.

Mais qu'en est-il des choses de soi faites « pour le bon Dieu » ? Je parle ici de longues prières faites parce qu'on en a pris la résolution, des douches froides, des nuits passées par terre, des vigiles et du sommeil sacrifié, pour certains, cilice et discipline.

Saint François de Sales nous dit que l'orgueil mourra quinze minutes après nous-mêmes, et s'il est aussi persistant il faut veiller à ce qu'il ne s'ingère point dans nos exercices de pénitence même les plus pieux. En effet, c'est l'intention qui, à la manière d'une pierre philosophale, transforme nos actes vains, en de l'or tout pur des actes vraiment méritoires. C'est l'intention seule qui est capable de modifier la valeur éternelle de nos actes.

Il est donc d'une actualité suprême de ne pas laisser l'amour-propre nous faire dévier de notre finalité initiale. Malheureusement notre nature déchue nous incline dans cette direction et la société *post-Dieu* lui fait complice pour exalter le *moi* au détriment de Dieu.

La troisième et dernière école d'ascétisme que l'on pourrait appeler sociologue se focalise sur les grands efforts faits par respect humain. Ce qui encourage aux efforts ce n'est même plus notre propre *ego* mais des questions comme : « Que vont-ils penser ? » « Quelle image est-ce que j'envoie ? ». Cette école nous dicte que nous ne sommes que la somme de nos relations et il renverse l'ordre des choses en plaçant le paraître au-dessus de l'être.

Ce que ces écoles ont en commun est un dualisme dangereux qui mépriserait le corps en faveur de l'âme ou des idées, jusqu'à rendre le corps notre ennemi. Ces écoles n'hésiteraient pas à épuiser le corps prématurément en oubliant que tout ce que Dieu a fait en bon.

« La nature, selon Dieu, ne fait rien d'inutile, et rien sans raison » nous dit encore saint Thomas dans la somme théologique et le corps est partie intégrante de la nature humaine, voulu et chéri par le Créateur.

Quels sont donc les moyens efficaces de se séparer de soi-même, d'exercer une véritable ascèse ? Leur finalité subordonnée sera, en premier lieu, de mortifier la volonté propre, pour ainsi retrouver l'harmonie du divin vouloir, pour résonner en unisson avec lui. Nous voyons donc comment le combat se gagne d'abord au niveau des intentions.

Les moyens seront alors les actes pour maîtriser le concupiscible, ses aises, ses attirances naturelles. De tempérer le désir de l'estime d'autrui et même ne plus chercher en premier lieu la joie sensible, y compris spirituelle, qui est plus un témoignage et l'accompagnement de l'acte bon, que son être même.

Nous prenons les exemples de manger et de boire avec tempérance, de modérer la recherche excessive dans l'ordre de l'apparat. De se vouer à l'abandon à sa volonté propre dans les détails ainsi que dans les choses essentielles pour prioriser les vues de Dieu sur la réalité.

Ainsi nous pouvons dire que le véritable esprit d'ascèse est l'esprit d'abandon qui s'exprime par de multiples petits actes qui n'ont pour but que la finalité qui est de nous rendre bien disposés pour recevoir Dieu dans son divin vouloir.

La mystique

Comme nous nous sommes étalés assez longuement sur la partie ascétique, le détachement de nous-mêmes, tellement mis en avant pendant ce période du carême, la partie qui concerne le mouvement d'union à Dieu, la mystique sera par conséquence plus brève.

La vie d'union à Dieu consiste en cette amour de Dieu qui est versée dans nos cœurs par Dieu. Nous avons vu plus haut l'image du bois séché par le calorifique, qui finalement va prendre feu. Et c'est justement cela le but de ce mouvement d'attachement à Dieu.

Cet amour procède de Dieu et parce que surnaturel, nous ne pouvons aucunement nous le procurer nous-mêmes. Il est accompagné en partie des dons du Saint Esprit qui, comme les voiles du voilier, nous permettent de prendre le vent et d'aller rapidement vers le bon Dieu.

Ce mouvement se dirige en premier lieu vers Dieu en faisant remonter vers lui, à travers le Christ, l'adoration parfaite. Nous sommes donc invités à nous identifier avec le Christ pour participer dans son culte du Père parfait.

Parce que c'est avec un seul cœur que nous aimons Dieu et le prochain, il n'est pas sans intérêt de voir que les saints ont dit que «le thermomètre de notre amour pour Dieu que nous ne voyons pas est l'amour pour notre frère que nous voyons». Cela parce que notre union d'intime amitié avec le Seigneur nous permettra de voir les choses comme il les voit, et de les aimer comme il les aime.

Mais pour qu'il y ait assez de place pour le Seigneur dans notre cœur, nous devons lui faire de la place en le vidant de l'amour propre. Et c'est cela le sens d'un véritable carême, de confondre notre orgueil, de nous plonger dans l'humilité pour que l'arbre de vie puisse prendre racine dans notre âme.

« Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des enfants et de ceux qui sont encore à la mamelle, pour confondre vos adversaires et pour détruire l'ennemi et celui qui veut se venger » (Ps 8,3)

Faisons le vide en nous-mêmes par nos exercices de carême, soyons généreux dans l'humiliation de notre orgueil, mais ne laissons pas notre ennemi se venger en nous remplissant d'autre chose que du bon Dieu !

abbé Simon-Xavier DANIELSSON, fssp



ORDO LITURGIQUE

MARS 2026

Dimanche 1^{er} mars

2^{ème} dimanche de Carême, 1^{ère} classe, Violet

Mardi 3 mars : Mardi de la Deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 4 mars : Mercredi de la Deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe,
Violet

Jeudi 5 mars : Jeudi de la Deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 6 mars : Vendredi de la Deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe,
Violet

Samedi 7 mars : Samedi de la Deuxième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 8 mars

3^{ème} dimanche de Carême, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 9 mars : Lundi de la Troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 10 mars : Mardi de la Troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 11 mars : Mercredi de la Troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe,
Violet

Jeudi 12 mars : Jeudi de la Troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 13 mars : Vendredi de la Troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe,
Violet

Samedi 14 mars : Samedi de la Troisième semaine du Carême, 3^{ème} classe,
Violet

Dimanche 15 mars

4^{ème} dimanche de Carême, 1^{ère} classe, Rose

Lundi 16 mars : Lundi de la Quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 17 mars : Mardi de la Quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 18 mars : Mercredi de la Quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe,
Violet

Jeudi 19 mars : Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge Patron de l'Église universelle, 1^{ère} classe, Blanc

Vendredi 20 mars : Vendredi de la Quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Samedi 21 mars : Samedi de la Quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 22 mars

1^{er} dimanche de la Passion, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 23 mars : Lundi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 24 mars : Mardi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 25 mars : Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, 1^{ère} classe, Blanc

Jeudi 26 mars : Jeudi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 27 mars : Vendredi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Samedi 28 mars : Samedi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 29 mars

Dimanche des Rameaux, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 30 mars : Lundi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Mardi 31 mars : Mardi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Mercredi 1^{er} avril : Mercredi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Jeudi 2 avril : Jeudi Saint, 1^{ère} classe, Blanc

Vendredi 3 avril : Vendredi Saint, 1^{ère} classe, Noir

Samedi 4 avril : Samedi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Dimanche 5 avril

Dimanche de la Résurrection, 1^{ère} classe, Blanc

RAPPELS SUR LA COMMUNION

1- Une communion fervente

La communion n'est pas dite fervente quand nous ressentons de la consolation sensible, comme des larmes ou une grande joie. Ce ne sont que des phénomènes extérieurs qui peuvent découler d'une dévotion intérieure, mais c'est bien cette dévotion intérieure qui fait la ferveur, même s'il n'y a pas d'expression extérieure.

La communion est dite fervente quand elle est considérée pour ce qu'elle est (l'intellect conçoit que le Christ est substantiellement présent et qu'il se donne réellement à nous), et désirée de la volonté la plus forte (vouloir nous donner totalement à Jésus).

La communion fervente nous donne des fruits incomparables. Contemplons-les :

1^{er} fruit : l'union ineffable avec Notre Seigneur Jésus-Christ

« Celui qui mange ma chair demeure en moi, et moi en lui. » Seul Dieu porte du fruit. Et Dieu vit en nous par la présence de Jésus en notre âme. Cette présence est réactualisée et décuplée à chaque communion fervente.

Nous pouvons admirer parfois un peu de bien qui passe au prochain par notre intermédiaire : une consolation, une compréhension, une joie. Ceci est possible grâce à cette présence divine en nous. Sachons nous émerveiller de cette action de Dieu en nous, et à travers nous.

2^{ème} fruit : la nourriture spirituelle de l'âme

Si la nourriture du corps produit le bien de la vie physique, l'Eucharistie produit son effet dans l'âme d'une manière infiniment plus sublime, pour le bien de la vie spirituelle. Nous avons été créé pour le Ciel. Or le Ciel c'est Dieu, tout

comme l'Eucharistie. Ce qui veut dire qu'à chaque communion, nous nous retrouvons au Ciel.

On ne s'en rend pas compte humainement, et heureusement. Sinon on en mourrait d'amour. C'est pourtant une certitude : le Ciel sera une communion permanente.

3^{ème} fruit : l'intensification de la Charité et de toutes les vertus

« Dieu est amour » nous dit saint Jean. Recevoir Dieu, c'est puiser l'amour à sa source. C'est donner la possibilité à Dieu d'augmenter notre capacité d'aimer et d'être aimé. Et puisque la Charité est le sommet de toutes les vertus, grandir en elle, c'est inévitablement grandir en toutes vertus.

Les vertus théologales : Foi, Espérance, Charité. Les vertus cardinales : justice, prudence, force, tempérance.

Les cordiales : humilité, douceur. Et tant d'autres.

4^{ème} fruit : le pardon des péchés véniels et une plus grande préservation du péché mortel

Qui grandit dans la Charité s'éloigne inévitablement du péché. Car celui qui aime en vérité, peut-il désobéir volontairement ? Lorsque saint Augustin s'écrit : « Aime et fais ce que tu veux » Cela signifie bien que l'amour vrai et le mal sont incompatibles.

Chaque communion ouvre un peu plus l'âme à la grâce, ce qui est l'exact contraire du péché qui la referme. Et ce qui ne peut que faire fuir le tentateur.

5^{ème} fruit : l'affaiblissement de la concupiscence

La concupiscence, c'est l'inclination dérégulée aux plaisirs égoïstes. Ce qui mènent à la gourmandise, ou l'ivresse, ou l'impureté, ou l'excès de loisir. Seule la grâce, cette force de Dieu, nous en préserve.

Par la communion, c'est l'auteur même de la grâce que nous recevons. Notre Seigneur nous la donne en abondance, l'augmente, la fortifie, la préserve, la

maintient contre tous les assauts de l'enfer, du monde et de la chair. Le meilleur moyen de lutter contre nos mauvaises tendances, c'est la communion fervente, qui suppose une bonne confession.

6^{ème} fruit : un gage de la gloire future

Si nous croyons que Jésus est réellement et entièrement présent en son Corps et son Sang, son âme et sa divinité, sous les apparences du pain et du vin, c'est parce que nous avons confiance en la parole du Christ, et l'enseignement de son Église. C'est la Foi. Notre confiance est totale, inconditionnelle. Par conséquent, nous devons croire aussi cette affirmation : « Celui qui mange ma chair a la vie éternelle, et moi, je le ressusciterai au dernier jour. »

Soyons dans l'action de grâce de pouvoir communier. D'avoir reçu cet immense privilège. Ceci uniquement grâce à Dieu, car comme le dit le Christ : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi : mais c'est moi qui vous ai choisis ; et je vous ai établis, afin que vous alliez, que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure, et que mon Père vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom. Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres. »

2- Mise en pratique : la communion spirituelle

Communier spirituellement, c'est s'unir à Jésus-Christ présent dans l'eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par un désir procédant d'une foi animée par la charité. Elle est constituée essentiellement par un désir.

« Mais quand vous ne pourrez pas avoir ce bien de communier réellement à la sainte messe, communiquez au moins de cœur et d'esprit, vous unissant par un ardent désir à cette chair vivifiante du Sauveur. » Saint François de Sales.

C'est un désir du sacrement de l'eucharistie : « La communion spirituelle consiste à avoir un ardent désir de recevoir ce sacrement adorable. Car de même que quand on a une grande faim, on dévore les viandes des yeux, de même il faut dévorer des yeux de l'esprit cette viande céleste : il faut, quand le prêtre ouvre la bouche pour recevoir le corps de Jésus-Christ, ouvrir en même

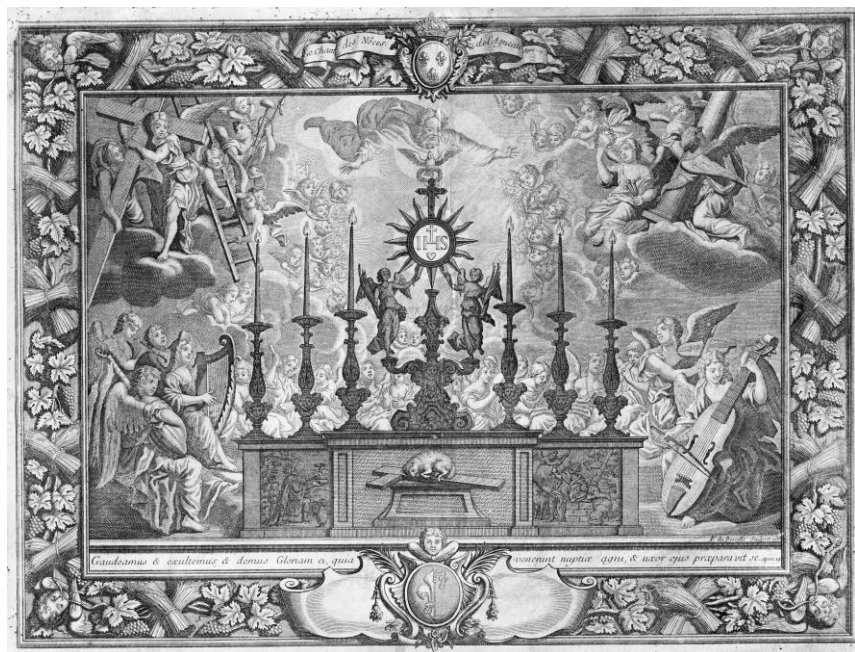
temps la bouche de l'âme, avec un désir ardent de recevoir cette manne divine, et il faut en savourer longtemps les douceurs dans son esprit. » Rodriguez

C'est un désir inspiré par la charité. Le désir d'être uni à Celui que j'aime par-dessus tout.

Concrètement, il s'agit de recueillir un instant pour revivre (souvenir) sa dernière communion, ou vivre par anticipation (imagination) sa prochaine communion.

La bienheureuse Agathe de la Croix était animée d'un tel amour pour le Saint Sacrement, qu'elle serait morte, dit-on, si son confesseur ne lui avait pas enseigné la pratique de la communion spirituelle ; et lorsqu'elle la posséda, elle avait coutume de la répéter jusqu'à deux cents fois dans un jour.

abbé Pierre de BODARD, fssp



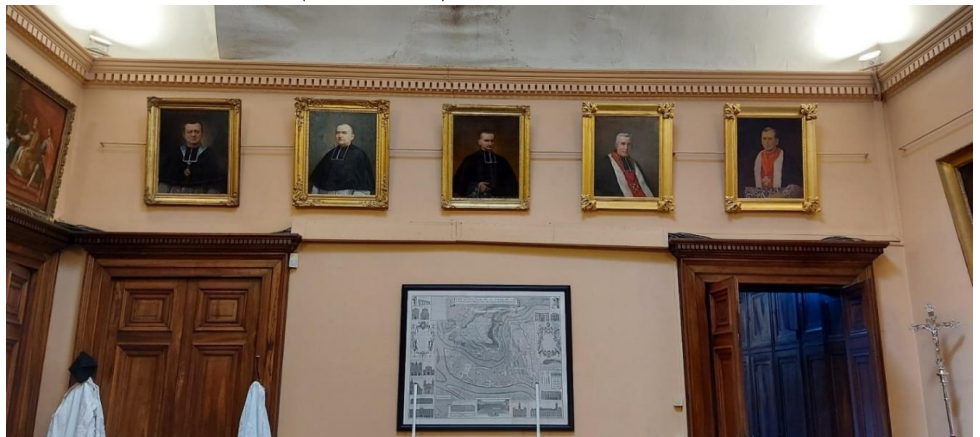
L'ÉGLISE SAINT-JUST DE 1801 A 1905 :

ENTRE CONCORDAT ET SEPARATION, UN SIECLE DE NOUVEAUX DEFIS

Lorsque l'on entre dans la sacristie de l'église Saint-Just, on ne peut que remarquer, accrochés en haut des murs, des portraits au nombre d'une dizaine, tels que reproduits sur ces photos prises en 2020 : ce sont ceux des curés de Saint-Just pour les XIX^e et XX^e siècles.



Face à l'entrée et de gauche à droite : Jean Boué (1823-1844), Jean-Marie Gonin (1844-1863), Pierre Guillot (1863-1873), Antoine-Léon Frécon (1873-1887), Pierre-Marie Bruxelles (1887-1895).



Et sur le mur opposé : Jean-Marie Vial (1895-1902), Joseph Bererd (1902-1911), Jean-François Greffet (1911-1917), Pierre-Mathieu Vernet (1917-1934), Joannès Masson (1935-1947).

Les sept premiers retiendront notre attention dans le cadre d'une étude consacrée à la paroisse Saint-Just pour la période qui va du Concordat en 1801 à la Séparation des Églises et de l'État en 1905. Mais nous ferons alors observer que le curé Boué a eu trois prédécesseurs : Antoine-Désiré Lemontey (1803-1807), Claude Frangin (1807-1820) et Jean-Gabriel Greppo (1820-1823). La liste ainsi complétée comporte dix noms.

Pour éviter la multiplication des notes infrapaginales, nous les réserverons à la mention des sources provenant des archives, qui forment l'essentiel de la documentation, ainsi qu'à quelques précisions de détail. Les références proprement bibliographiques figurent à la fin de l'étude. Précisons en outre que tout n'a pas été archivé, que toutes les archives n'ont pas été conservées ou que certaines ne sont pas disponibles. Les archives ne peuvent donc être exploitées qu'en fonction de ce qu'elles contiennent.

ADL : Archives diocésaines de Lyon

Courbon : Tableau général des prêtres du diocèse de Lyon, 1802

Sem. rel. : Semaine religieuse (1863-1866)

Sem. cath. : Semaine catholique (1867-1874)

Ann. cath. : Annales catholiques (1876-1880)

Rev. du dioc. : Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon (1880-1893)

Sem. relig. : Semaine religieuse du diocèse de Lyon (1894-1967)

AML : Archives municipales de Lyon

ADR : Archives départementales du Rhône

Sauf indication contraire, les photos sont de l'auteur.

I - LE CLERGE DE SAINT-JUST

Les conséquences de la Révolution

La Révolution a profondément affecté Saint-Just¹.

Le **chapitre** des chanoines-barons a été dissous en septembre 1790 et trois de ses membres ont péri sur l'échafaud en 1793-1794 : Thomas Merle de Castillon, Michel Betron et Jean-Martin de Saint-Aubin, auxquels il faut ajouter Claude Dumas, prêtre perpétuel. Certains ont émigré² et leurs biens ont été confisqués : Jean-Claude Bourlier de Comelle, Bernard-Antoine de Jussieu, Pierre de Castellat. Parmi ceux-ci, Jean-Philibert de La Chapelle, devenu par la suite aumônier des rois Louis XVIII et Charles X et conseiller d'État, est mort en 1834. Jacques-François Deschamps de Bisseret a été déporté en 1794 et détenu en rade de l'île d'Aix ; ensuite libéré, il est mort à Montluçon en 1829. Le grand obéancier Antoine-Barthélemy Lacroix de Laval a lui aussi émigré, puis, revenu à Lyon, a pu vivre auprès de sa famille d'une manière plus tranquille, jusqu'à sa mort le 26 janvier 1824 à l'âge de 77 ans. En 1802, il est qualifié de « bon ecclésiastique »³.

D'autres chanoines ont été emprisonnés : Jean-Joseph Duon, François-Marie Deschamps de La Madeleine. D'autres enfin, Jean-Baptiste-Élisabeth Borne (mort en 1810), Vital Valous de Tourrieu, ont en 1798 prêté serment de « haine à la royauté et à l'anarchie » et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III, celle du Directoire. On retrouvera Jean-Joseph Duon, qui avait lui aussi prêté serment en 1798, comme vicaire à Saint-Just en 1811.

Le **clergé paroissial** quant à lui a été entièrement renouvelé et réduit en nombre avec la disparition des prêtres perpétuels et des prêtres habitués. Le curé **David Bottin**, arrivé en février 1789, tôt rallié à la Révolution, au point d'être le premier curé lyonnais à avoir prêté serment de fidélité à la constitution civile du clergé, ne cachant pas ses sympathies jacobines, lié aux « Chalier », dont il partageait les idées radicales, et jusqu'aux méthodes, était assisté de vicaires,

¹ Voir notre étude : *Saint-Just de 1789 à 1799. Une paroisse lyonnaise à l'épreuve de la Révolution*

² Voir notre étude : *Trois grands obéanciers de Saint-Just d'une même famille au XVIII^e siècle : Léonard, Antoine et Antoine-Barthélemy Lacroix*

³ Courbon III, p. 682

Étienne Carrillon, anciennement religieux cordelier à Mâcon, et le frère de celui-ci, Joseph Carrillon, le premier étant manifestement le plus porté à suivre le curé. Bottin a renoncé à l'état ecclésiastique à la fin de 1793 au moment où la déchristianisation atteignait son paroxysme et s'est marié au début de 1794. Mais en 1795, pour échapper à la réaction thermidorienne, il a gagné Paris où il a vécu au moins jusqu'en 1796. On perd ensuite sa trace, mais un registre de 1811 le mentionne comme curé d'Anglure dans la Marne et c'est là qu'il meurt en 1824 à l'âge de 73 ans.

Lorsque l'église Saint-Just est rouverte au culte en novembre 1795, le nouveau desservant est **Claude-Louis Girardot**, dont le parcours a été compliqué. Né à Vadans près d'Arbois (Jura) en 1751, dans une famille de laboureurs, ancien religieux carme aux Terreaux, il a été vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel, M^{gr} Lamourette, mais, en 1793, il « déclare qu'il quitte l'état religieux parce que la vie commune n'existe plus telle qu'elle était quand il est entré au couvent. Il se retire à Vadans près d'Arbois en Franche-Comté⁴ ». Un moment arrêté fin juin 1794, il exerce à Saint-Just de novembre 1795 à décembre 1802⁵. L'église est également desservie par Jean-François Gobert, qui avait été vicaire, puis curé à Ainay, où il s'était heurté à l'hostilité de ses paroissiens, et qui prononce le sermon le jour de la réouverture.

Quant aux réfractaires, certains d'entre eux ont pu rentrer. Mais de nombreux autres sont restés sur place, la prudence, voire la ruse, et la nécessité de pourvoir aux subsistances les ayant amenés à exercer une activité professionnelle ou à se présenter sous une autre qualité ou un autre état.

Avec la réorganisation ecclésiastique due au Concordat de 1801, certains des ex-chanoines ont été réintégrés et ont repris du service, comme Pierre de Castellans exerçant à la Charité ou Bernard-Antoine de Jussieu desservant à Saint-Julien-sur-Bibost (mort en 1832) ou encore François-Marie-Reine Deschamps de La Madeleine, devenu chanoine d'honneur de la primatiale (mort en 1830)⁶. Il en est de même de Claude Lunaud, ex-perpétuel, passé à Millery, puis à Fourvière, ou de François-Marie Déchamp, ex-perpétuel de Saint-Just, « traditeur par faiblesse, rétracté en avril 1795 et parfaitement

⁴ ADL I 1311

⁵ Courbon III, p. 558

⁶ Courbon II, p. 344

repentant de ses fautes, tenant une conduite exemplaire, réconcilié le 29 décembre 1795⁷», devenu desservant à Saint-Irénée en 1803. D'autres ont abdicqué, comme Nicolas Margaron, ex-perpétuel, devenu vers 1798 instituteur dans l'école spéciale des sourds-muets de Paris. D'autres encore ont d'abord abdicqué, puis ont été réintégrés, comme Joseph Caille aîné, ex-perpétuel, qui a exercé comme instituteur avant de devenir chapelain de Fourvière en 1803 et chanoine d'honneur de la primatiale (mort en 1841). Son frère cadet, Antoine Caille, ex-habitué, l'aide comme instituteur et devient à son tour chanoine honoraire en 1808. D'autres enfin, qui ont fait partie du clergé constitutionnel et ont été considérés comme intrus par les réfractaires, ont été réintégrés, comme Pierre Crêpe, ex-dominicain, passé par Saint-Just, Villeurbanne, Fontaines et Genas, mort le 2 mars 1803 à Saint-Just muni des sacrements⁸. La diversité des parcours individuels est donc intéressante à observer : la très grande majorité des prêtres a survécu ; entre l'acceptation du martyre par les victimes de la persécution la plus violente et l'acceptation de la Révolution jusque dans ses mesures les plus extrêmes, il y a eu en effet une large place pour la simple prudence, l'adaptation, l'accommodement, la dissimulation et les revirements.

Les effets du Concordat

La transition ne se fait pas sans difficulté. La position de l'abbé **Girardot** est loin d'être assurée. Alors qu'une première pétition de paroissiens de Saint-Just adressée à M^{gr} de Mérinville, administrateur apostolique, avait demandé son maintien⁹, une seconde adressée à M^{gr} Fesch, nommé archevêque de Lyon, tend à l'exclure de Saint-Just¹⁰ :

Les habitants de Saint-Just, commune de Lyon, ont l'honneur de représenter à Votre Grandeur que M. Girardau (sic), religieux de l'ancien diocèse de Besançon, qui vous a présenté, ainsi qu'à M^{gr} de Mérinville, une pétition tendant à se faire maintenir dans cette église, n'a agi ainsi que contre le vœu des 2/3 de la commune. Nous vous prions donc en

⁷ ADL I 1333

⁸ Courbon II, p. 317

⁹ ADR 1 V 7

¹⁰ ADL 2 II 88

Chasselay, sans mœurs, actuellement intrus à Saint-Nizier »¹², il figure cependant parmi les premiers signataires de la déclaration de réunion en 1802¹³ :

Nous déclarons entre les mains de M^{gr} l'Archevêque de Lyon que nous adhérons d'esprit et de cœur au Concordat et à toutes les mesures prises par l'Église et par l'État pour le rétablissement de la religion en France et que nous nous soumettons entièrement à tous les jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France.

Il est nommé desservant à Saint-Just, alors succursale de Saint-Jean, comme Saint-Georges et Saint-Irénée, où il exerce de 1803 à 1807. L'état des curés et desservants de pluviôse an XI (janvier-février 1803) indique pour le département du Rhône 28 paroisses, dont 13 curés constitutionnels réunis, et 219 succursales, dont 89 desservants constitutionnels réunis. Il a donc été largement fait appel aux anciens constitutionnels. L'abbé Lemontey devient ensuite chanoine théologal à Fourvière en 1807 jusqu'à sa mort survenue en 1813.

Il était l'oncle de Pierre Édouard Lemontey (1762-1826), avocat, écrivain, procureur général de la commune de Lyon au début de la révolution, député du Rhône à l'Assemblée législative. De sensibilité monarchiste, celui-ci a pris parti contre la Convention, puis a trouvé refuge en Suisse. Il a été ensuite chef de la censure impériale en 1804, puis a été élu à l'Académie française en 1819.

Le départ de l'abbé Lemontey est suivi de la nomination comme nouveau desservant de Saint-Just de **Claude Frangin**¹⁴, nettement plus jeune parce que né en 1764 à Parcieux (Ain). Ainsi noté en 1802, « talents, zèle, piété, faible santé »¹⁵, il a été vicaire à Saint-Martin-en-Haut, puis à Parcieux, l'Ain faisant alors partie du diocèse de Lyon, puis à Saint-Jean en 1803 comme premier vicaire.

Curé de Saint-Just de 1807 à 1819, il y fonde des ateliers pour l'éducation des pauvres. Il fait partie des ecclésiastiques présentés le 20 septembre 1814, lors de la première Restauration, par les vicaires généraux à Monsieur, frère du roi

¹² Courbon III, p. 714

¹³ ADR 1 V 1

¹⁴ ADL 49 L 2744 et AML 306 WP 3

¹⁵ Courbon III, p. 514

couronne de France, seigneur du marquisat de Montellier et de demoiselle Pierrette Bœuf de Curis ». Vicaire à Bourg en 1812, puis à Saint-Paul en 1813, il accède en 1820 à la cure de Saint-Just, mais n'y reste que trois ans. En 1823 en effet, il devient chanoine titulaire de Belley, le diocèse de Belley, supprimé en 1801, venant d'être rétabli en 1822. Il en est le vicaire général en 1851 et c'est là qu'il meurt en 1863 à l'âge de 75 ans.

Il est essentiellement connu comme érudit, bibliophile, numismate, épigraphiste, amateur d'antiquités égyptiennes, juives, romaines et chrétiennes, auteur de nombreuses études et publications. Membre de l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts de Savoie en 1834, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et des belles lettres en 1840, membre de plusieurs sociétés savantes, il est chevalier de la Légion d'honneur.

Bien qu'ayant passé la plus grande partie de sa vie dans l'Ain et tout particulièrement à Belley, c'est à Lyon, au cimetière de Loyasse, qu'il est selon sa volonté inhumé¹⁹.

Les curés du XIX^e siècle

Avec Jean Boué²⁰, s'ouvre une période de stabilité où les desservants, depuis 1828 à la tête d'une cure de seconde classe²¹, restent longtemps en place : en moyenne 12 ans ½, surtout pour les quatre premiers d'entre eux (Boué : 21 ans, Gonin : 19 ans, Guillot : 10 ans, Frécon : 14 ans), les trois suivants un peu moins, mais pour une durée tout de même significative (Bruxelles : 8 ans, Vial : 7 ans, Bererd : 9 ans). Il est remarquable qu'à l'exception de Boué, tous sont morts à Saint-Just. C'est dire que la cure de Saint-Just, ayant conservé une partie de son lustre et de son importance, est confiée par l'archevêque à des hommes d'expérience et de confiance. À l'exception de Boué, nommé à l'âge de 32 ans, les curés, lorsqu'ils prennent leurs fonctions à Saint-Just, ont atteint ou dépassé la quarantaine (Gonin : 40 ans, Guillot : 45 ans, Bruxelles : 43 ans), voire la cinquantaine (Frécon : 51 ans, Vial : 60 ans, Bererd : 58 ans). Les vacances ne sont jamais longues et les successeurs sont désignés rapidement.

¹⁹ Sem. relig. 1863, p. 648

²⁰ ADL 49 L 775

²¹ AML 306 WP 3

Au XIX^e siècle, le recrutement sacerdotal s'effectue très majoritairement non plus en ville dont l'autorité ecclésiastique a tendance à se méfier, mais à la campagne. On observe ainsi qu'en 1814 la Loire fournit 55% des effectifs du grand séminaire de Lyon (le Rhône seulement 31% et l'Ain 14%) et que, par voie de conséquence, plus de la moitié des séminaristes sont d'origine rurale, moins de 10% provenant du salariat urbain.

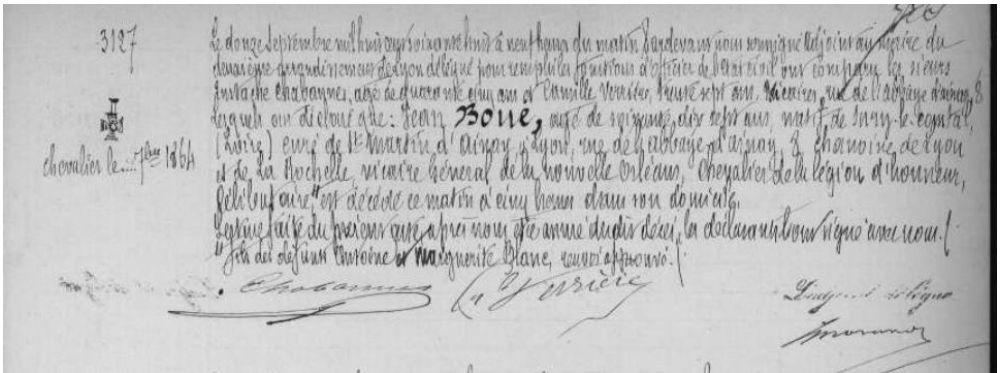
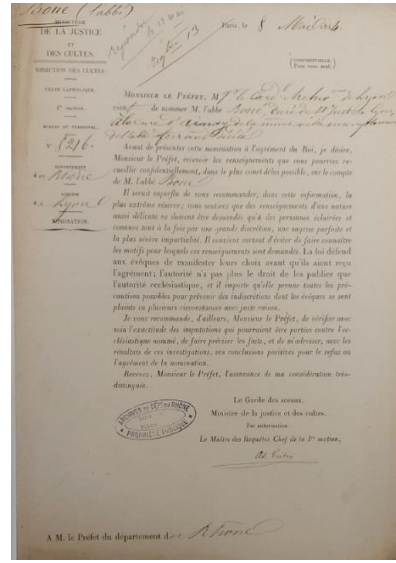
Il n'est donc pas étonnant que les curés de Saint-Just proviennent tous de l'extérieur de Lyon : Tarare pour l'abbé Bruxelles et le département de la Loire pour les six autres, le département de la Loire étant alors inclus dans sa totalité dans le diocèse de Lyon et le Forez étant alors grand pourvoyeur de prêtres. L'autre point commun est qu'ils sont tous issus de familles de condition moyenne.

Le 15 mai 1791, naissent à Sury-le-Comtal, d'Antoine Boué, marchand, et de Marguerite Blanc, deux enfants jumeaux, Antoine et Jean. **Jean Boué**, devenu prêtre en 1813, est nommé aussitôt vicaire à Amplepuis, puis en 1817 à la primatiale. Il dessert la cure de Saint-Just de 1823 à 1844, soit pendant 21 ans, avant d'être nommé à la cure d'Ainay où il exerce pendant une durée encore plus longue (31 ans) jusqu'à sa mort survenue en 1868²².

La suite de cette étude montrera le rôle primordial que le curé Boué a joué dans l'aménagement et l'embellissement de l'église Saint-Just.

Son portrait, avec le camail des chanoines, est le premier que l'on remarque quand on entre dans la sacristie.

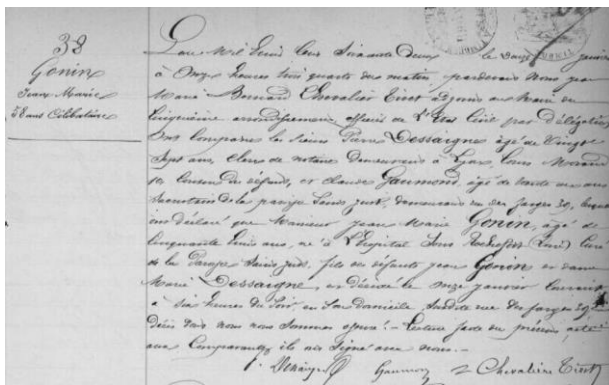
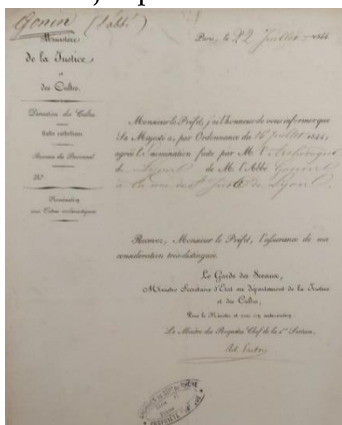
²² AML 2 E 718



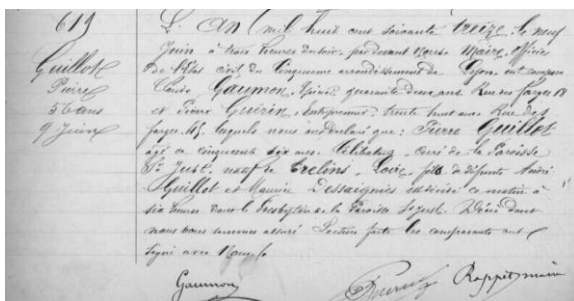
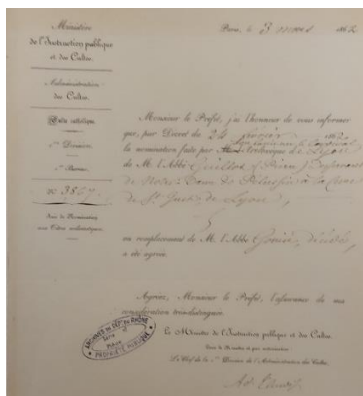
Lorsqu'il meurt, couvert d'honneurs, sa réputation est telle que son cortège funèbre passe par Saint-Just : ...Son exquise délicatesse, sa finesse d'esprit, son goût pur, sont connus de tous les artistes, et parmi eux il préférait toujours les artistes lyonnais...Son cortège lui a fait parcourir les lieux où s'est exercé son zèle ; les cloches de Saint-Just, son œuvre, ont fait retentir à son passage leurs chants plaintifs. On a dit : Vox populi, vox Dei, le peuple l'a appelé un saint et un grand curé.²³

²³ Sem. cath. 1868, p. 978 sq.

Jean Marie Gonin²⁴, né en 1804 à Débats-Rivière d'Orpra près de L'Hôpital-sous-Rochefort, d'un père propriétaire, prêtre en 1829, desservant à Saint-Laurent-Rochefort dans son Forez natal, devient curé de Saint-Just en 1844 et le reste jusqu'à sa mort en 1862²⁵.



Pierre Guillot²⁶, né en 1817 à Trelins, dans la Loire lui aussi, d'un père propriétaire cultivateur, est ordonné en 1843. Il exerce comme vicaire à Firminy, puis, en 1845 à la paroisse Saint-François-Régis à Saint-Étienne, ensuite en 1858 à Pélussin. Il est curé de Saint-Just en 1862 jusqu'à sa mort en 1873²⁷.



²⁴ ADL 49 L 3168

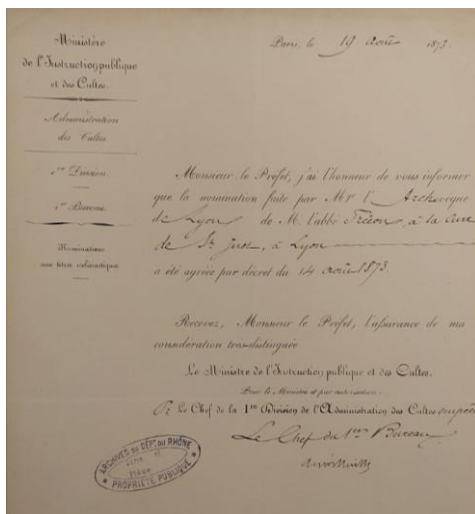
²⁵ AML 2 E 1164

²⁶ ADL 49L3421

²⁷ AML 2 E 1203

Son successeur est **Antoine Léon Frécon**²⁸, né en 1822 à Saint-Etienne. Son père, propriétaire à Firminy, est venu ensuite comme passementier à Saint-Étienne où il meurt en 1847. Son décès à Beaubrun, depuis rattaché à Saint-Étienne, est déclaré par son fils qui est alors séminariste.

Prêtre en 1848, Antoine-Léon Frécon exerce à Lyon comme professeur aux Chartreux, puis dans la Loire comme vicaire en 1856 au Chambon, puis en 1858 à Saint-Étienne, paroisse Sainte-Marie. En 1862, il est nommé curé de la paroisse stéphanoise de Saint-Pierre-Saint-Paul de La Rivière.

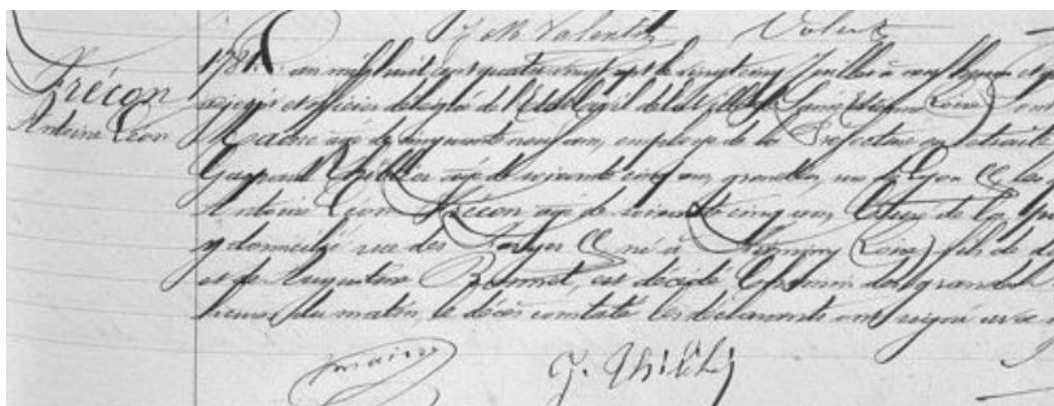


Sa nomination à la cure de Saint-Just est agréée par le président de la République, le maréchal de Mac Mahon, par décret du 14 août 1873²⁹. Il y exerce jusqu'à sa mort survenue en 1887, mais c'est à Saint-Étienne qu'il meurt et à Firminy qu'il est enterré³⁰.

²⁸ ADL 49 L 2781

²⁹ Sem. cath. 1873, p. 763

³⁰ Le salut public, 26 juillet 1887



DÉCÈS

Les amis et connaissances de MM. les vicaires et fabriciens de la paroisse de Saint-Just-Lyon, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

M. l'abbé Antoine-Léon FRÉCON,

*Curé de Saint-Just-Lyon, chanoine honoraire de
Coutance,*

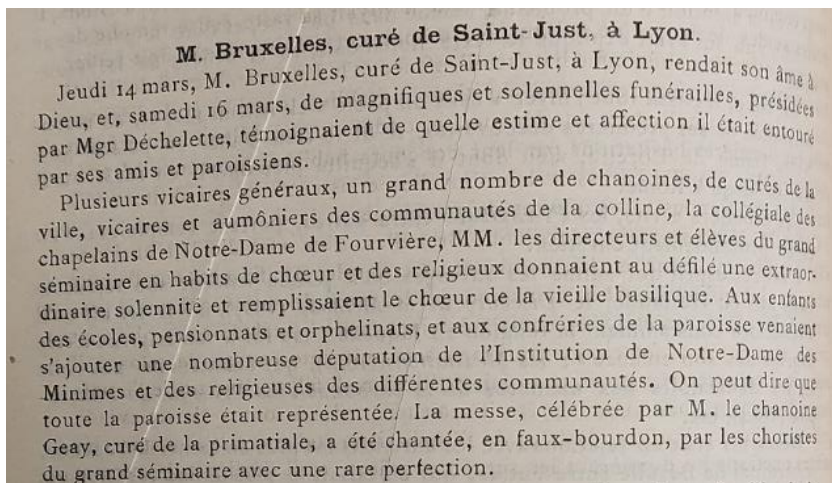
sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le mercredi 27 du courant, à 10 heures 1/2 du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, à Saint-Etienne, pour se rendre à l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, et de là au cimetière de Firminy.

Des voitures stationneront à la gare de Saint-Etienne, à l'arrivée du train qui part de Lyon-Perrache à 7 heures 25 du matin.

Un service solennel sera célébré en la paroisse de Saint-Just (Lyon), pour le repos de l'âme de M. le curé, le lundi, 1^{er} août, à 10 heures du matin.

Pierre-Marie Bruxelles³¹ est, lui, né dans le Rhône à Tarare en 1834, d'un père mousselinier. Prêtre en 1860, il exerce à Lyon successivement comme professeur au petit séminaire Saint-Jean, puis en 1865 comme aumônier des religieuses de Nazareth aux Brotteaux, enfin en 1869 comme aumônier des religieuses de Jésus-Marie à Fourvière, avant d'être nommé à Saint-Just en 1887 où il meurt en 1895³². Ses funérailles, présidées par M^{gr} Déchelette, vicaire général et futur évêque d'Évreux, sont célébrées avec une particulière solennité³³.



Jean Marie Vial³⁴, né en 1835 à Saint-Jean-la-Vêtre (Loire), d'un père propriétaire agriculteur, après avoir étudié au petit séminaire de Montbrison, la philosophie au séminaire de L'Argentière à Aveize, puis la théologie au grand séminaire de Lyon, a été ordonné en 1861. Professeur aux Salles, puis à Montbrison, il devient en 1874 curé de Lavieu, puis en 1880 curé de Saint-Georges-en-Couzan, et c'est en 1895 qu'il est nommé à la cure de Saint-Just. Il était également chanoine honoraire d'Aix-en-Provence : il était en effet le compatriote et l'ami de l'ancien vicaire général M^{gr} Gouthe-Soulard, devenu

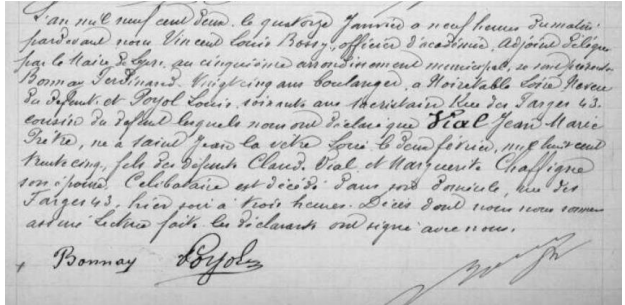
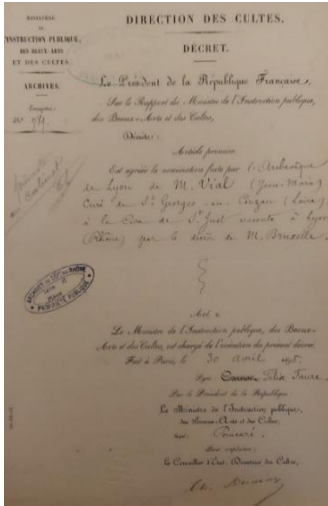
³¹ ADL 49 L 991

³² ADL 2 E 1734

³³ Sem. relig. 1895/1, p. 468

³⁴ ADL 49 L 6190

archevêque d'Aix-en-Provence. Malade à la fin de sa vie, retiré aux Salles, visité plusieurs fois par le cardinal Coullié, il meurt en 1902³⁵.



Ses funérailles, à l'occasion desquelles on se plaît à rappeler le soin qu'il a pris à doter les écoles, à organiser la manécanterie, à visiter les malades et à rappeler sa bonté, sa politesse, son sens de l'hospitalité, sont célébrées en présence des paroissiens, de nombreux prêtres et membres de communautés religieuses et l'absoute est prononcée par le cardinal³⁶.

Joseph Bererd³⁷ est né lui aussi dans la Loire, en 1844 à Saint-Hilaire-sous-Charlieu, aîné de neuf enfants, dont un autre est devenu prêtre et une autre religieuse. Son père était agriculteur et maréchal-ferrant. Formé aux séminaires de Saint-Jodard, d'Alix et de Lyon, ordonné en 1868, il est nommé vicaire à Saint-Germain-sur-l'Arbresle, en 1870 vicaire à Lyon, dans le quartier de la Villette et la paroisse Sainte-Anne du Sacré-Cœur (créée en 1859), en 1873 vicaire à Saint-Pierre-des-Terreux (église désaffectée en 1907). Il devient en 1886 curé de Saint-Genis-l'Argentière et sa nomination à Saint-Just est agréée par décret du président de la République du 19 février 1902³⁸. C'est lui qui est

³⁵ AML 2 E 1903

³⁶ Sem. relig. 1902/1, p. 270-273

³⁷ ADL 49 L 414

³⁸ Sem. relig. 1902/1, p. 401

confronté à la séparation des Églises et de l'État et sa mort survenue en 1911 conduira à le mentionner aussi dans l'étude suivante consacrée au XX^e siècle.

Vicaires et autres prêtres

Les curés ne sont pas seuls à desservir la paroisse, mais leurs **vicaires** sont plus difficiles à connaître, surtout dans la première moitié du XIX^e siècle. On peut cependant établir ce tableau à partir de quelques données éparses et surtout de celles extraites des recensements fiscaux et des recensements généraux de la population³⁹.

Année	Curé	Vicaires
1797	Claude-Louis Girardot	Jean-François Gobert
1802	Claude-Louis Girardot	Cublat, Anthelme-Benoît Balme d'Izenave, Charpin
1804	Antoine-Désiré Lemontey	Allibert, Guibert
1805	Antoine-Désiré Lemontey	Etienne Berry, Laget
1807	Antoine-Désiré Lemontey	Marc-Antoine Ferrand
1808	Claude Frangin	Louis Bertucat
1811	Claude Frangin	Jean Joseph Duon, Louis Bertucat
1816	Claude Frangin	Barreau
1821	Jean-Gabriel Greppo	Velay
1826	Jean Boué	Antoine Galtier, Plasson
1831	Jean Boué	Antoine Galtier, Antoine Tissot ⁴⁰
1836	Jean Boué	Claude Faure, Henri Thévenet
1841	Jean Boué	Claude Faure, Joseph Blanc
1846	Jean-Marie Gonin	René Myon, Jean Poyet

³⁹ Les recensements fiscaux se trouvent aux AML et couvrent la période 1808-1847, où ils sont organisés annuellement. Les recensements de la population, organisés tous les cinq ans à partir de 1836 (à l'exception de celui de 1871, reporté à 1872 en raison de la guerre franco-allemande), sont aux ADR. On gardera autant que possible un rythme quinquennal pour l'ensemble de la période.

⁴⁰ Dans un contrôle de la garde nationale pour 1832 (AML 1220 WP 81), qui est en fait comme un recensement de la population, figurent au 37, rue des Farges, le curé Boué, Fleury Fontaine, ancien curé, né en 1768 à Andancette (Drôme), et deux vicaires, Antoine Galtier, né en 1794, et Antoine Tissot, né en 1806, tous deux natifs de Lyon. En tant qu'ecclésiastiques, ils ne font pas partie de la garde nationale.

1851	Jean-Marie Gonin	René Myon, Jean Antoine Marcel, Thadée Tholly
1856	Jean-Marie Gonin	Régis Bourdelin, Claude Chevalier, Louis Gabet
1861	Jean-Marie Gonin	Claude Chevalier, Régis Bourdelin, Claude Dubuis
1866	Pierre Guillot	Régis Bourdelin, Claude Dubuis, Louis Collassot
1872	Pierre Guillot	Claude Dubuis, Lucien Ponsonnet, professeur, Antoine Tachon
1876	Antoine-Léon Frécon	Antoine Tachon, Georges Badiou, François Gerin
1881	Antoine-Léon Frécon	Jacques Aubrun, Joachim Troncy, Georges Badiou
1886	Antoine-Léon Frécon	Georges Badiou, Joachim Troncy, Marius Aubrun
1891	Pierre-Marie Bruxelles	Henri Néel, Claude Dumas, Antoine Ducreux, professeur
1896	Jean-Marie Vial	Henri Néel, Antoine Ducreux, Pierre Brosse
1901	Jean-Marie Vial	Antoine Ducreux, Jean Martray, Jean Péronnet

Le 1^{er} février 1824, l'administrateur apostolique, M^{gr} de Pins, demande au maire d'allouer 600 francs par an en faveur d'un vicaire⁴¹ :

Il est notoirement impossible à M. le Curé de pouvoir seul suffire aux instructions, à l'administration des sacrements, à la surveillance des écoles, aux cérémonies du culte et autres fonctions essentielles du saint ministère.

L'abbé Galtier est nommé vicaire et le préfet approuve. L'abbé Bertucat, signalé à Saint-Just en 1810 et en 1820, est mentionné dans cette même demande comme ayant « pendant quinze ans exercé gratuitement et avec le plus grand zèle les fonctions de vicaire, mais il a éprouvé plusieurs attaques ». Il meurt quelques années après.

⁴¹ AML 306 WP 3

1512 Le 10^{me} Avril Mil huit cent vingt six à neuf heures du matin Pardevant
nous Maire de Lyon ont Comparu sieurs Frederic Blanchon âgé de quarante
ans, Négociant Montée de Fourvière n^o 19, et Louis Lacombe âgé de
vingt quatre un ans, Officier, place d'Albon n^o 7, lesquels ont déclaré que
Monsieur Louis Portucas âgé de soixante ans, Maître de Lyon, Maître
demeurant rue des Farges n^o 13, fils des défunts Paul Portucas et
Jeanne Blanchon, Cousins aux Comparans, est de cécité bien soit à six
heures lecture faite du présent acte aux déclarans. Majeurs, et l'ont
signé avec nous
Maire, *Lacombe* *Portucas*

Dans la deuxième moitié du siècle, les renseignements sont plus nombreux. La dotation s'établit à deux, puis à trois vicaires. Toutefois le vicariat est, non un aboutissement de la carrière ecclésiastique, mais une étape vers d'autres fonctions. C'est pourquoi les vicaires se succèdent plus rapidement que les curés. Ainsi en 1863, l'abbé Chevalier devient-il curé de Saint-Nizier-de-Fornas (Loire). En 1868, l'abbé Collassot est nommé curé de Saint-Maurice du Châter à Francheville et c'est le curé de Saint-Just, l'abbé Guillot, qui procède à l'installation de son confrère. L'abbé Georges Badiou, qui est attesté comme vicaire à Saint-Just en 1876, devient desservant à Orléanas en 1887, les services de la préfecture relevant à son propos qu'il « jouit d'une excellente réputation à tous les points de vue »⁴², puis est nommé curé de la paroisse lyonnaise de Sainte-Blandine en 1897. En 1889, l'abbé Néel, vicaire à Saint-Just, nommé curé de Maringes (Loire), est remplacé par l'abbé Martray, vicaire à Lamure-sur-Azergues (Rhône).

Des permutations ont parfois lieu : en 1879, l'abbé Tachon, vicaire à Saint-Just, est nommé curé de Bard (Loire) et il est remplacé par l'abbé Lafond, vicaire de Bard.

À la fin de la période, il est également fait mention de **professeurs à l'école cléricale**⁴³ de Saint-Just qui débute ainsi dans la carrière ecclésiastique. On peut citer l'exemple de nouveaux prêtres, les abbés Souvignet en 1893⁴⁴,

⁴² ADR, 1 V 12 14 juin 1887

⁴³ Sem. relig. 1912/2, p. 609-614 : écoles cléricales ou manécanteries. Leur élèves contribuent à l'éclat des offices dans les églises paroissiales, comme les clerges de l'antique manécanterie dans la primatiale.

⁴⁴ Sem. relig. 1894/1, p. 9

Lafargue en 1894⁴⁵, Péronnet en 1900⁴⁶, Devaud en 1904⁴⁷. Certains restent ensuite sur place comme vicaires : c'est le cas en 1868 de l'abbé Dubuis⁴⁸, en 1893, de l'abbé Ducreux⁴⁹. D'autres migrent vers d'autres paroisses. Ainsi pour l'abbé Garin nommé en 1880 vicaire à Lorette (Loire)⁵⁰. En 1886, l'abbé Aubrun, professeur à l'école cléricale, est nommé vicaire à Saint-Julien-en-Jarez (Loire, dans Saint-Chamond maintenant). Le commissaire de police fait état sur son compte de renseignements « absolument favorables à tous les points de vue, sauf toutefois sous le rapport politique. Il est attaché à l'école cléricale de Saint-Just comme professeur depuis 1880 et il est généralement bien considéré dans le quartier »⁵¹. En 1900, l'abbé Brosse, ordonné en 1896 et professeur à l'école cléricale, est nommé vicaire à Saint-Vincent-de-Reins (Rhône) ; il est rapporté de lui « renseignements favorables à tous les égards, au point de vue politique, ses opinions sont conservatrices, mais il n'est pas militant »⁵².

On trouve aussi, à la date du 16 mars 1877, mention du décès, survenu 41, montée du Gourguillon, de l'abbé Joseph Albert, âgé de 79 ans, prêtre habitué à Saint-Just⁵³.

En 1892, l'abbé Julien, retiré à Saint-Just, est nommé aumônier au Bon Pasteur⁵⁴.

Ces prêtres, au premier rang desquels les curés, ont été à la fois témoins et acteurs de l'histoire du XIX^e siècle, confrontés aux nécessités matérielles, aux lentes mutations du quartier et du faubourg, aux événements parfois éprouvants, voire inquiétants, aux rapports avec les autorités, rapports rendus d'autant plus délicats du fait des nombreux changements de régime politique et qu'ils sont, du fait du Concordat, des fonctionnaires dans la dépendance et sous le contrôle des pouvoirs publics. Mais ils ont su, tout

⁴⁵ Sem. relig. 1894/2, p. 125

⁴⁶ Sem. relig. 1904/2, p. 61

⁴⁷ Ibid., p. 581

⁴⁸ Sem. cath. 1868, p. 146, 169

⁴⁹ Rev. du dioc., 1893/2, p. 1451

⁵⁰ Ann. cath. 1880/2, p. 203

⁵¹ ADR 1 V 12

⁵² ADR 1 V 14

⁵³ Ann cath 1876-1877, p. 581

⁵⁴ Rev. du dioc. 1893/1, p. 31

en s'adaptant aux circonstances, assumer leurs responsabilités, animer leur paroisse, en assurer la pérennité et la mettre en valeur. La présente étude touche donc à la fois à l'histoire, à la mémoire et à la célébration.

II - LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Le XIX^e siècle est pour l'église Saint-Just une période d'importants travaux conduits dans une logique complexe d'aménagement et d'embellissement, d'entretien et de réparation. C'est souvent l'urgence qui commande les réparations, mais celles-ci ne sont pas vraiment complètes en raison de l'insuffisance des ressources, constamment invoquée par la fabrique et qui oblige à différer les travaux ou à les reprendre lorsque les dommages sont devenus trop importants, et des efforts auxquels veulent bien consentir les pouvoirs publics, mairie, désormais propriétaire de l'édifice, et services de l'Etat.

Remise en état

Au sortir de la Révolution, l'église Saint-Just, sans avoir été aussi durement affectée que sa voisine Saint-Irénée, a besoin de **réparations**. L'heure est donc aux travaux de remise en état. Voici ce qu'en 1803 le conseil de fabrique signale à la municipalité⁵⁵:

D'abord cette église en l'an deux fut transformée en lieu de détention et cet état a entraîné la ruine de tous les boisages dont il n'existe pas le moindre vestige et une multitude de dégradations de toute espèce.

D'autre part cette église ayant été depuis ce temps pour ainsi dire abandonnée, les vitraux ont été totalement détruits. Les toits sont hors d'état de service, les poutres, planchers, chanées [chéneaux], conduites d'eau pourris et cassés.

La voûte de l'église est endommagée par la filtration des eaux, sa solidité n'est plus certaine.

⁵⁵ AML 306 WP 3

Le clocher a été endommagé lors de l'enlèvement des cloches, sa chute peut s'ensuivre de l'état où les eaux pluviales et les orages l'ont réduit, sa perte entraînerait celle des voûtes de l'église.

Tous les fers qui avaient été placés pour la solidité de l'édifice ont été enlevés.

Les portes de l'église et de la sacristie sont à réparer.

Le plus urgent est la réparation de la toiture. En fait, les travaux vont prendre beaucoup de temps. Ils souffrent de retards et, quand ils sont engagés, ils sont vite ou mal faits, le plus souvent à l'économie, et doivent être repris et complétés quand, sur un autre point, on découvre de nouvelles urgences. En 1805, le conseil de fabrique demande « plusieurs réparations urgentes tant sur le toit que dans l'intérieur »⁵⁶. En 1807, le conseil de fabrique renouvelle sa demande⁵⁷ :

...Une des poutres principales étant pourrie à l'une de ses extrémités s'est affaissée et porte sur la voûte avec la partie du toit qu'elle soutenait ; ce poids énorme, joint aux ravages occasionnés par la pluie, en causerait inévitablement la ruine prochaine ; les conduites d'eau sont entièrement obstruées...

La reconstruction d'une souche de cheminée dans l'appartement du sonneur, qui s'est écroulée « par l'impétuosité du vent dans la nuit du 26 au 27 novembre 1807 » est également demandée⁵⁸. Une estimation est faite en 1808⁵⁹, une nouvelle en 1809⁶⁰ : d'ailleurs, la cheminée du sonneur s'est de nouveau écroulée. Un entrepreneur, Dominique Tassini, s'engage auprès du conseil de fabrique à⁶¹

nettoyer les voûtes, piliers et murs de l'église entière, boucher les trous et crevasses avec du mortier et remplacer l'ancien mortier qui ne serait pas solide par du nouveau

⁵⁶ ADL I 1912

⁵⁷ AML 306 WP 3

⁵⁸ AML 417 WP 19

⁵⁹ AML 475 WP 19

⁶⁰ AML 417WP 19

⁶¹ ADL I 1912

blanchir les voûtes, piliers et murs d'un très beau blanc qui ne soit pas sujet à s'écailler ni à se décharger, ainsi que la sacristie qui est derrière la chapelle de Saint Just

*faire les hauteurs d'appui soit des sources soit des piliers de granit
fournir les matériaux et ustensiles nécessaires*

En 1811, le conseil de fabrique revient à la charge⁶² et signale de nouvelles réparations urgentes : poutre pourrie, menaçant la solidité de la voûte, vitres endommagées par les orages, chéneaux en mauvais état, chaire à reconstruire – « celle qui existe n'étant ni solide, ni digne du lieu où elle est placée » -, porte à faire à l'entrée de l'escalier du clocher.

En 1822, les demandes sont réitérées⁶³ en raison des menaces sur la charpente du clocher exposée à la pluie à cause du mauvais état des fenêtres, à cause aussi du mauvais état des trois portes de l'église « aucunement entretenues depuis la suppression du chapitre » et des marches devant l'église et en bordure de la rue et de la nécessité de restaurer fréquemment les vitraux et la toiture.

En 1824 encore, un entrepreneur obtient l'adjudication moyennant un rabais de 15% sur le devis initial, mais il faut ajouter deux états supplémentaires en 1825 et 1826 pour que les travaux à la toiture puissent être réalisés. Les pommes de pin qui ornent les angles de l'attique couronnant le clocher sont tellement décomposées qu'elles risquent de tomber et qu'il faut les enlever. Le clocher est crépi extérieurement et l'on profite de la présence des échafaudages pour ajuster les aiguilles de l'horloge et peindre le cadran. On signale aussi les gouttières qui rendent inhabitable le logement du concierge situé au premier étage du clocher et pénètrent jusque dans l'église.

Les grands travaux du curé Boué

Une nouvelle étape, plus favorable, s'ouvre avec l'arrivée du curé Boué qui s'attache à voir plus grand et à redonner du lustre à l'église Saint-Just, comme il le fera plus tard à celle d'Ainay.

(à suivre)

Pierre Pueyo

⁶² AML 306 WP 3

⁶³ AML 306 WP 3



ACTES DE CATHOLICITE

Funérailles

- ❖ Quentin DERANQUE, rappelé à Dieu le 14 février 2026, dans sa 24^{ème} année, muni des sacrements de l'Eglise, a reçu les funérailles ecclésiastiques le 24 février 2026, en la collégiale Saint-Just.

Donnez-lui Seigneur le repos éternel, et que votre lumière resplendisse à ses yeux pour toute l'éternité. Ainsi-soit-il.



ANNONCES PONCTUELLES : CAREME

Les **vendredis de carême** : 18h00 chemin de croix.

Rubriques spéciales pour le carême :

En semaine uniquement, à la messe basse :

- on s'agenouille à la Collecte et à la Postcommunion,
- on reste à genoux du *Sanctus* à la communion,
- les lundi, mercredi et vendredi, pendant la lecture du Trait (entre l'épître et l'évangile), on se met à genoux au verset *Adjuva nos*.



SEMAINE SAINTE 2026

à la collégiale Saint-Just

- Dimanche 29 mars** ● **DIMANCHE DES RAMEAUX**
08h30 : Messe basse en rit lyonnais
10h00 : Bénédiction des rameaux, procession et messe solennelle
18h00 : Vêpres et salut
19h30 : Messe basse
- Mercredi 1^{er} avril** ● **MERCREDI SAINT**
20h30 : Office des ténèbres
- Jeudi 2 avril** ● **JEUDI SAINT**
18h30 : Mandatum, messe solennelle, procession au reposoir, dépouillement des autels
20h30 : Office des ténèbres
- Vendredi 3 avril** ● **VENDREDI SAINT**
15h00 : Chemin de croix
18h30 : Office solennel
20h30 : Office des ténèbres
- Samedi 4 avril** ● **SAMEDI SAINT**
18h30 : Vigile pascale et messe solennelle
- Dimanche 5 avril** ● **DIMANCHE DE LA RÉSURRECTION**
08h30 : Messe basse en rit lyonnais
10h00 : Messe solennelle
18h30 : Vêpres solennelles et salut
Pas de messe à 19h30



CONFESSIONS : Lundi et mardi saints : de 17h45 à 18h30
Mercredi saint : de 17h45 à 19h30
Jeudi saint : de 11h00 à 13h00, puis de 17h00 à 18h00
Vendredi saint : de 10h00 à 13h00, puis de 15h00 à 18h00
Samedi saint : de 09h30 à 12h00, puis de 15h00 à 17h00

GRAND MÉNAGE DE LA COLLÉGIALE : Samedi saint, 4 avril, à 09h30.
Nous vous attendons nombreux ! Merci !

ANNONCES REGULIERES

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la maison Padre Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la maison Padre Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants et jeunes professionnels

Cercle Saint-Alexandre : un lundi par mois, à 20h00 au Simone, 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon.

Réunion les lundis 16/03, 20/04, et 18/05.

Abbé de Bodard (06 14 01 76 91)

Groupe de jeunes professionnels

Des rendez-vous réguliers sont proposés pour des moments conviviaux et de formation.

Eva Krivozoub (07 63 37 70 37)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la maison Padre Pio.

Cours les jeudis 05/03, 23/04, 07/05 et 04/06.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

- matinée spirituelle à la maison Padre Pio (messe à 08h30, conférence à 09h30, heure sainte et confessions à 10h00, fin à 11h00).

Prochaines occurrences : **6 mars** et 5 juin.

- messe chantée à Saint-Just à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00. Confessions de 20h00 à 22h00.

Rosaire vivant

Le groupe paroissial du Rosaire Vivant se réunit le jeudi matin à la Maison Padre Pio : chapelet/confessions à 9h15, suivi d'un enseignement. Fin : 10h15.

Prochaines réunions : **12/03**, 23/04, 21/05, 11/06.

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 21 mars** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dates suivantes : 18 avril, 16 mai et 20 juin.



GRANDES DATES : 2025-2026

- ❖ Du 6 au 7 mars : Pèlerinage nocturne pour la France à Fourvière
- ❖ Samedi 14 mars : Récollecion de Carême pour messieurs
- ❖ Samedi 21 mars : Récollecion de Carême pour dames
- ❖ Du 29 mars au 5 avril : Semaine Sainte
- ❖ Dimanche 5 avril : Pâques
- ❖ Dimanche 26 avril : Professions de Foi
- ❖ Samedi 9 mai : Pèlerinage des mères de famille en Beaujolais
- ❖ 23, 24 et 25 mai : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 7 juin : Premières Communions
- ❖ Samedi 13 juin : Kermesse et dîner paroissiaux

8^{ème} PÈLERINAGE
NOCTURNE POUR
LA
FRANCE
ET
POUR
L'ÉGLISE

DU 6 AU 7 MARS 2026
DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE À
NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE - LYON



*Prions, marchons et veillons
pour la France et pour l'Église !*

Rendez-vous vendredi 6 mars à 19h place Abbé Larue Lyon 5^e
pour les navettes ou à 20h15 à l'église de Saint Symphorien-sur-Coise
OU à la mi-parcours au 459 La Goyenche, 69510 Thurins,
le samedi 7 mars à 2h30.

Messe à la Collégiale St Just (69005 Lyon), samedi 7 mars à 7h30.
Matériel demandé : sac à dos, café, nourriture, lampe et gilet jaune.

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES - Contact : peledenuitpourlafrance.fr



peledenuitpourlafrance.fr

OFFRANDE DE CAREME 2026

Vous avez trouvé dans ce *Communicantes*, l'enveloppe d'offrande de Carême.

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement à votre service. Voilà pourquoi l'Eglise commande aux fidèles de subvenir aux besoins du Culte Divin et de ses ministres. Cette offrande n'est donc pas une aumône facultative mais un devoir de religion qui oblige chacun en conscience.

Vous le savez : nous ne recevons aucune aide ni de l'état, ni du diocèse. Nous ne pouvons donc compter que sur les quêtes et sur vos dons. Nous avons besoin de vous !

Conscients de vos sacrifices et reconnaissants pour votre soutien, nous vous assurons de notre prière et de notre dévouement quotidien. Merci !

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville
CL BESANCON BP07234
IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40
BIC : CRLYFRPP
Date et signature :

DON EN LIGNE : dons.fssp.fr/lyon

Faire un
don en ligne !



en scannant ce code
vous serez redirigé vers le site
de don en ligne de la fssp



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-

-

-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;

- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;

- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de petite
champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Mars 2026.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Pierre de Bodard - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 06 14 01 76 91 Courriel : pierredobodard@gmail.com

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- 10h00 : **Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires